

Action sociale et médico-sociale : actualité juridique et financière 2022

Une demi-journée de formation

mardi 1 février 2022 de 14h00 à 17h15

Un "digest" des textes récents
(articles de la loi de financement de la sécurité sociale, décrets, arrêtés, instructions)
relatifs à l'action sociale et médico-sociale et à son financement :
leurs contenus, leurs conséquences pratiques.

Les participants

Les autorités de contrôle et tarification.
Les ESSMS et leurs organismes gestionnaires.

L'intervenant

Jean-François Le Troquier, directeur d'Ascor.
Consultant et pédagogue très apprécié,
il est un des meilleurs spécialistes de l'organisation,
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.

Les questions traitées

**L'instruction DGCS du 16 novembre 2021 : ses incidences pour
les établissements PA-PH : compensation des surcoûts, CPOM, ...**

La LFSS et l'extension du champ d'application du "Ségur de la Santé"
Quels ESSMS ? Quels personnels ? Quels financements ?

Le décret du 12 novembre 2021 (refonte de l'évaluation des ESSMS)

Les textes relatifs au secteur de l'aide à domicile

La transformation programmée par la LFSS des SAAD, SSIAD, SPASAD
en "Services Autonomie à Domicile".
Le décret du 30 décembre 2021 (tarif minimal et dotation).
La dotation-qualité instituée par la LFSS.
Les autres évolutions de la tarification et du financement.

Les derniers textes impactant les EHPAD

Points GIR dépendance, évolution de certains tarifs "hébergement", ...
La réflexion sur "l'EHPAD de demain" et l'article 47 de la LFSS :
les EHPAD-centres de ressources territoriaux.

L'expérimentation d'un forfait soins dans le secteur du Handicap

Les retouches affectant la comptabilité : M22 et groupes fonctionnels

Les autres dispositions impactant tout ou partie des ESSMS

L'horaire

La formation débutera à 14h00
et se terminera à 17h15.
Une pause de 15 minutes
sera effectuée
en milieu d'après-midi.

Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des
questions par écrit au fur et à mesure du
déroulement de la session.

Un dossier documentaire sera adressé par
courriel avant le début de la session.

Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plate-
forme de vidéoconférence hébergée sur
internet.
Vous n'aurez pas besoin de télécharger un
logiciel spécifique, mais seulement :
- d'une connexion internet à haut débit
(ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente
de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou
Opéra.

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation

Institut de la Performance Publique

Action sociale et médico-sociale : actualité juridique et financière 2022

mardi 1 février 2022 de 14h00 à 17h15

Les conditions de participation

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 325 euros par participant.

Les modalités d'inscription

Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Le présent formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou au stylo.

Vous pouvez le signer...

- ♦ soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- ♦ soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formation simplifiée**.

Toute inscription confirmée est définitive et payable après la tenue du séminaire.

Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**. Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et Nom

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 325 Euros = _____ €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet